

## Déclaration préalable FNPOS - CGT

Fédération Nationale du Personnel des Organismes Sociaux

### RPN du 21 mai 2019 – Prime d'intéressement

La CGT tient à rappeler sa position sur la prime d'intéressement au sein de la Sécurité sociale.

Ce système joue contre l'emploi et contre les augmentations générales de salaires (*augmentation de la valeur du point, quasi gelé depuis 2010*).

C'est un outil de management et d'intégration aux objectifs des Directions qui sont de plus en plus importants et exigeants, qui profite essentiellement aux employeurs, et qui permet de museler les revendications des salariés.

Il met en difficulté notre système de Protection Sociale par le biais des exonérations de cotisations sociales accordées aux employeurs. Il pénalise ceux qui sont malades ou ceux qui sont considérés comme des mauvais éléments (*grévist*).

De plus, il y a une complète inégalité entre tous les salariés de l'Institution malgré leur implication sans faille dans leur mission de service public.

La vraie raison est le manque de moyens et par conséquent une déstabilisation des services, engendrée par les restructurations permanentes des services.

La CGT considère que l'intéressement est un moyen de contenir le mécontentement des salariés, ce qui permet de ne pas augmenter les salaires.

La CGT considère également que c'est un moyen masqué d'obtenir encore plus de performance en agitant une « carotte aléatoire » (prime d'intéressement).

Notons d'ailleurs que les salariés n'ont aucune possibilité d'influer sur les résultats de nombreux indicateurs !

Cette prime d'intéressement ne sert qu'à compenser le gel de la valeur du point et la baisse du pouvoir d'achat des salariés de notre institution.

Avec ces indicateurs, les salariés sont prisonniers des politiques gouvernementale et institutionnelle, les branches ne se donnent pas les moyens d'agir, notamment en termes d'effectifs ! Rappel le PLFSS 2019 : Le Régime Générale participe à la maîtrise des finances publiques et au redressement des comptes sociaux par la réalisation d'économies de l'ordre d'environ 1,4 milliards d'euros en 2022 et de 3,6 milliards cumulés sur la période 2018-2022.

Les gains de productivité ainsi programmés sur la prochaine période conventionnelle actent une réduction d'effectif d'environ 12 000 postes.

La CGT rejette le choix des employeurs, à savoir de rémunérer leurs salariés en augmentant la part variable de la rémunération (*prime d'intéressement*) qui est la moins soumise à cotisations sociales.

Dans la continuité de la rigueur budgétaire imposée par les différents Gouvernements et accentuée par le Gouvernement VALLS depuis 2014, la CGT rappelle que désormais la RMPP est pluriannuelle, soit 1,5% imposé pour le personnel durant les quatre prochaines années, ce qui augure mal de l'augmentation de la valeur du point.

**La CGT réitère donc sa revendication concernant l'intéressement :  
Nous exigeons que cette prime soit transformée en un demi-mois  
de salaire supplémentaire, avec un minimum de 1 000€.**